



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 7 février 2024

**Dossier n° : AE 24.0009**

**Demandeur : GAEC BOYER**

**Date d'enregistrement de la demande : 04/01/24**

**Date limite de candidature : 04/04/24**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 04/05/24.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
APCHON	52,51	BOYER Nicole	Section B 29,133,135,136a,138,139,140, 141,143j,k,145j,k,146,313,315, 317,
CHEYLADE	20,52	BOYER Nicole	Section ZB 77,96a,b,98,99, Section ZC 4, Section ZM 6b,c, Section ZO 10,16a,105a,b,c,d,e,
LE CLAUX	0,92	BOYER Nicole	Section ZH 7,
MARCHASTEL	24,61	MAURY Marc	Section C 174,175,176,177,179,188,189, Section ZC 16a, 20j,k,l,m,21j,k,25j,k,l,66,71a,b j,bk,73,75, Section ZD 22j,k,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :  
<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques  
publiques/Agriculture/Politique foncière